

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du 6 décembre 2018 à 18h30 L'an deux mil dix-huit, le six décembre.

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du conseil municipal : 29/11/2018

Étaient présents : Ghislain GRICOURT,

Ghislain GRICOURT, Raymond MORIN, Jacques AMSTAD, Valérie ROMAN AUBERT Ludivine LANTIN, Claude UGHETTO Lucien DECOR Thierry VILLAGE Nicolas MASSON.

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

Absent excusé:

Pouvoir(s) donné(s):

Absent(s) non excusé(s):

Quorum: 5

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 16 octobre 2018

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour: 9 Abstention: 0 Vote contre: 0

2018-7-1 AVENANT A LA CONVENTION COVE DU SERVICE IADS SUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'arrêt par la DDT en ce début d'année de l'instruction des autorisations de travaux visant à s'assurer de la conformité des établissements recevant du public avec la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la CoVe nous a proposé une prise en charge par le service intercommunal du droit des sols de cette instruction.

Notre commune ayant émis un avis favorable de principe, un avenant à la convention de service commun d'instruction des autorisations de droits des sols sera signé entre la CoVe et la « commune ».

Puis le conseil municipal devra délibérer sur l'approbation du projet d'avenant à la convention de service commun d'instruction afin de permettre l'instruction des autorisations de travaux en vue d'assurer la conformité des constructions avec les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Votes pour: 9 Abstention: 0 Vote contre: 0



2018-7-2 TRANSFERT DE CHARGE GEMAPI

Le Maire expose qu'il y a lieu d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées pour la compétence GeMAPI

Vu l'article 1609 nonies C - IV du code général des impôts,

Considérant que le transfert de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en direction de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin est intervenu en application de la loi au 1 er janvier 2018,

Considérant qu'il convient de régler le transfert du coût net des charges transférées par la commune à la CoVe, Vu le rapport d'évaluation du coût net de ces charges transférées adopté et approuvé à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des transferts de charges le 24 octobre 2018 avec en annexe le détail du calcul du transfert de charges par commune.

Entendu le rapport du Maire,

Ce dernier demande d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées pour la compétence GeMAPI

Votes pour: 9 Abstention: 0 Vote contre: 0

2018-7-3 OCTROI DE BON D'ACHAT AUX AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer un bon d'achat au personnel communal pour les fêtes de Noël.

Il fait savoir que le montant du bon d'achat est exonéré de paiement de cotisations et de contributions de sécurité sociale lorsqu'il n'excède pas 5% du plafond de la sécurité sociale (soit 166 € en 2018), ce montant est non assujetti aux cotisations de Sécurité sociale.

Ces bons seront attribués sous la forme de tickets de la société Kadéos d'un montant de 160.00 € à Mesdames et Messieurs les agents communaux : FARRUGIA, TRUC, PARENT, LANNEZ et BLONDEAU.

Votes pour: 9 Abstention: 0 Vote contre:

DIVERS

DEMANDE DE PARTICIPATION CLASSE DECOUVERTE

Monsieur le Maire fait le rapport du courrier reçu du Département, Monsieur Max Raspail, contacté par le collège André Malraux concernant un projet d'emmener les élèves de 3^{ème} en classe découverte en Normandie sur le thème du débarquement du 13 mai au 17 mai 2019.

Cette initiative permettra aux professeurs d'engager avec les adolescents une vraie réflexion, non seulement sur une période historique mais aussi sur un positionnement de futur citoyen.

Comme vous le savez ces voyages ont un coût et malgré toutes les activités engagées afin rapporter un peu d'argent, il reste à la charge des familles une importante participation.

Le Département demande aux communes de faire un geste financier pour venir en aide aux familles. Pour Saint Pierre de Vassols, seul un enfant est concerné.

SEANCE LEVEE A 19h30

COMPTE RENDU AFFICHE LE 13 DECEMBRE 2018